Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ID : 019-211904206-20251008-DELIB2025029-DE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX

Le huit octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

<u>Présents</u>: Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Jean-Marc SIMONEAU - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE

Excusés représentés :

Excusés non représentés : Julien BARATAUD - Valérie BOUCHAREL

Françoise SERRE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 02 octobre 2025

Délibération 2025-029 Colis repas de fin d'année

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la reconduction de distribution de colis repas de fin d'année pour les personnes de 70 ans et plus en 2025. Il précise que, cette année encore, il n'y a pas eu de repas du 14 juillet.

Monsieur le Maire a fait établir un devis part La Maison Jacquet qui propose un repas au prix unitaire de 29.10 €. Ce repas sera proposé au prix de 29.00 € pour les aidants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- RECONDUIT l'opération de distribution de colis repas de Noël aux habitants de 70 ans et plus en 2025.
- VALIDE le devis proposé par La Maison Jacquet.

Membres présents : 12 Membres absents : 2

Votants: 12

Suffrages exprimés : 12

Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Acte certifié conforme par monsieur le Maire et rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE Publié le 09/10/2025

Transmis au représentant de l'Etat le 09/10/2025

Le Maire,

Jean MOUZAT

Délibération 2025-028 / Page 1 sur 1